

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1129

présenté par
M. Proença, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Courbon, Mme Céline Hervieu,
M. Emmanuel Grégoire, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	48 847 500	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	48 847 500
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	48 847 500	48 847 500
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à ouvrir des places de profs d'EPS aux CAPEPS 2025.

Toutes les études convergent sur la baisse de la pratique du sport chez les jeunes générations et attestent du besoin de renforcer l'activité physique. Il est ainsi essentiel de renforcer l'EPS et le sport scolaire de la maternelle à l'université.

L'expérimentation de 2h supplémentaire d'EPS au collège nous semble aller dans le bon sens. Pourtant, les moyens ne sont pas donnés à l'Education nationale de promouvoir la pratique physique et sportive de ses élèves :

- dans de nombreux établissements du second degré, il manque des professeurs d'EPS pour assurer les horaires obligatoires (environ 10 %)
- les classes sont bondées et cela ne permet pas une pratique de qualité (moins de temps de pratique, installations non extensibles, etc..).
- La baisse des postes au CAPEPS depuis 2018 (-21 % et - 170 postes) n'est pas enrayée.

Nous demandons ainsi l'ouverture de 1.500 postes de professeurs d'EPS aux CAPEPS 2025.

Le coût de cette mesure s'élève à 48 847 500 €.

Afin d'être recevable, cet amendement propose le gage suivant :

- Une augmentation de 48 847 500 € en AE et CP de l'action 01 - Enseignement en collège - du programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré ;
- Une diminution de 48 847 500 € en AE et CP de l'action 09 - Fonctionnement des établissements - du programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degrés